

L'AFFAIRE GUÉRINI

Tour d'horizon d'une vaste instruction visant Alexandre Guérini et ses relations d'affaires iconoclastes.

Source France soir

Publié

25/04/11

-

06h51

Mis à jour : 25/04/11 - 16h32



Les conditions d'attribution et de fonctionnement de la décharge du Mentaure, à la Ciotat, sont au coeur des investigations SIPA

Des sigles et des déchets à gogo...

Patron de plusieurs sociétés, Alexandre Guérini, 53 ans, est soupçonné d'avoir bénéficié de marchés publics truqués dans le traitement des ordures. D'où une kyrielle de mises en examen prononcées contre lui, fin novembre 2010, pour « abus de biens sociaux », « détournement de fonds et de biens publics », « recel », « corruption active », « trafic d'influence » et « détention de munitions ». Autant d'accusations qu'il conteste bec et ongles. Essayons de nous y retrouver dans cette instruction tentaculaire ([cf infographie](#)).

Les mystérieuses lettres anonymes qui ont alerté la justice détaillent des fraudes présumées dans la filière des déchets, l'activité professionnelle du frère de Jean-Noël Guérini, président du conseil général des Bouches-du-Rhône. Première société à retenir leur attention : Queyras Environnement, créée en 2004, à Aubagne, soupçonnée d'importantes surfacturations au détriment de plusieurs collectivités. Son gérant, Eric Pascal, un proche de « M. Frère », ainsi que son fils, Adrien, sont mis en examen en juin 2010, pour « corruption

active », « *escroquerie en bande organisée* », « *faux et usage de faux* » et « *abus de biens sociaux* » avant d'être écroués.

Dans ce seul volet de l'affaire, deux millions d'euros auraient été détournés au préjudice de l'agglomération d'Aubagne et de Marseille Provence Métropole (MPM), la communauté urbaine phocéenne. Le mécanisme ? Des ordures privées étaient enfouies sans autorisation à La Ciotat, une opération permettant de facturer les deux collectivités via de faux documents.

Autre entité dans la mire des enquêteurs, SMA Environnement, dont la gestion est confiée – jusqu'à sa démission récente – à Philippe Rapezzi, mis en examen pour les mêmes motifs qu'Alexandre Guérini, son ex-patron, et placé en détention. Des dérives sont constatées sur les conditions d'attribution et de fonctionnement de la décharge du Mentaure, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône), recueillant les déchets de certaines villes de MPM et des intercommunalités d'Aubagne et de Salon-de-Provence. En cause : la préemption, en novembre 2004, puis la revente par le conseil général des Bouches-du-Rhône, présidée par Jean-Noël Guérini, d'un terrain de quatre hectares au titre de la protection d'une « *zone naturelle* ». Terrain revendu illico à la Communauté d'agglomération d'Aubagne procédant aussitôt à l'extension de la décharge voisine du Mentaure pour en confier l'exploitation à... Alexandre Guérini.

De dociles hauts fonctionnaires

Plusieurs hauts fonctionnaires ont écopé de mises en examen pour avoir facilité la fraude supposée de certains marchés. Tel Michel Karabadjakian, l'ex-directeur à la propreté de MPM. Recruté, selon ses dires, sur l'insistance du frère cadet de Jean-Noël Guérini, il est mis en examen, fin novembre 2010, pour « *trafic d'influence* » et « *corruption passive* ». Ex-salarié de la mairie de Marseille jusqu'en 2008, il dit avoir consigné les irrégularités du frère du président du CG réélu.

Autre personnage incontournable selon les enquêteurs, Daniel Pinna, ex-directeur général des services de l'agglomération d'Aubagne. Retraité depuis 2009, il est mis en examen, le 1er décembre 2010, pour « *détournement de fonds* ». Devant le juge Duchaine, il affirme qu'une consigne avait été donnée de fermer les yeux sur les drôles de méthodes de SMA Environnement, qui acheminait en toute illégalité des ordures privées sur le site du Mentaure. Selon les estimations des enquêteurs, 75.000 tonnes de ces déchets y auraient été déversées, entre janvier 2008 et avril 2010, permettant à Alexandre Guérini de générer cinq millions d'euros de chiffre d'affaires.

Des explications, le juge Duchaine en attend aussi de Franck Dumontel, l'ex-directeur de cabinet d'Eugène Caselli, débarqué, le 15 décembre 2010, de MPM.

Des politiques influencés ?

Alain Belviso est pour l'instant le seul élu à avoir été épinglé dans cette instruction à tiroirs. Le président PCF démissionnaire de la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile est mis en examen, le 14 janvier 2011, pour « *détournement de fonds publics* » et

« *complicité de détournement de fonds publics* ». Le juge Duchaine s'interroge en outre sur le marché passé par cette collectivité lors de l'agrandissement de la désormais fameuse décharge du Mentaure gérée par l'une des sociétés d'Alexandre Guérini.

Autre élu dans la mire de la justice sans avoir été convoqué : Michel Tonon, le président PS de l'Agglopoie Provence (Bouches-du-Rhône). Il est soupçonné d'avoir tenté d'alléger le montant d'une redevance due par la SMA d'Alexandre Guérini pour l'exploitation de la décharge de l'agglomération de Salon-de-Provence de la Vautubière, à Fare-les-Oliviers. Concession obtenue, en 2005, par délégation de service public d'une durée de seize ans. Selon des écoutes téléphoniques, celle-ci aurait été « diminuée de moitié », via des pressions politiques impliquant le sénateur PS Jean-Noël Guérini, l'aîné du sulfureux « *roi des poubelles* ». S'il reconnaît « *des contentieux* » avec le cadet, Michel Tonon jure qu'Alexandre Guérini, bien qu'ayant « *essayé de négocier à la baisse* », s'est fait rabrouer. La SMA aurait finalement réglée, en octobre 2010, les 403.000 € dus pour l'exercice 2009, peu avant les diverses mises en examen de son dirigeant.

Pas le moindre d'entre eux, Eugène Caselli, le patron de MPM, tâte de la garde à vue, plus de 24 heures, le 2 février 2011, à l'instar de son ex-directeur de cabinet, Franck Dumontel. Aucune charge n'est retenue contre l'élu.

Les « partenaires » de Haute-Corse

C'est le volet le plus nébuleux de cette vaste affaire. Les enquêteurs y ont décelé des liens de capitaux entre les sociétés de « *M. Frère* » et celles de personnes ayant indirectement travaillé avec MPM, les agglomérations de Salon-de-Provence et d'Aubagne, ainsi qu'avec le conseil général des Bouches-du-Rhône. Coup d'envoi de cette partie de l'instruction ? L'incarcération, le 12 novembre 2010, de Pierre Olmeta, 48 ans, mis en examen pour « *détournement de fonds publics* » et « *favoritisme* », récemment libéré. L'ex-chef de la Direction des interventions sociales et sanitaires du Conseil général de Haute-Corse est soupçonné d'avoir truqué des appels d'offres en faveur d'une poignée de chefs d'entreprises.

Parmi eux, Patrick Boudemaghe, 51 ans, son cousin, interpellé, en Espagne, avant son extradition, fin décembre, à Marseille. Il n'est autre qu'un associé de Damien Amoretti, 34 ans, écroué et mis en examen, fin octobre 2010, pour « *faux* », « *escroquerie* », et « *détournement de fonds publics* ». Ce dernier, tout juste libéré, a fondé, à Gardanne (Bouches-du-Rhône), en 2001, ABT, une entreprise de maçonnerie mise en liquidation, début novembre 2010, après avoir cumulé près de 16 millions d'euros de chiffre d'affaires entre 2005 et 2008, multipliant ses revenus par cinq ! Surtout, Damien Amoretti a aussi créé, en 2006, une autre entité, la SMAD, détenant 49 % du capital de la SMA Vautubière, possession de « *Guérini Junior* ». Participation revendue aussi sec à une société luxembourgeoise, détenue par une autre au Panama, elle-même gérée par une entité financière suisse... Les deux associés sont en réalité suspectés d'avoir monté quantité de sociétés-relais spécialisées dans l'évasion discrète de fonds vers nombre de paradis fiscaux. La justice devra en apporter, ou non, la preuve.

Outre cette intrigante imbrication de capital, les gendarmes découvrent que le dirigeant d'ABT avait obtenu un appel d'offres du département dirigé par Jean-Noël Guérini. Un contrat portant sur la construction d'une... gendarmerie, transaction estimée à 1,8 million d'euros que mentionne l'avis officiel d'attribution du marché.

Une figure du grand banditisme...

Autre ramification de cette vaste instruction, la piste menant à Bernard Barresi, 48 ans, un Varois fiché au grand banditisme. Interpellé à l'issue d'un gros coup de filet, en juin 2010, en compagnie de Gérald et Michel Campanella, ses lieutenants, il est en contact avec des proches de « *M. Frère* ». Carole Serrano, sa compagne, 37 ans, est également mise en examen comme dirigeante d'Alba Sécurité. Sa société, partageant l'adresse d'ABT, propriété du même tandem, ayant obtenu des marchés avec le conseil général des Bouches-du-Rhône.

Les enquêteurs retrouvent chez elle, dissimulés « sous un meuble », des documents compromettants. Ils sont relatifs à trois Sociétés civiles immobilières (SCI) fondées avec Pierre Alfonsi, 65 ans, président de la Fédération de l'Industrie hôtelière des Bouches-du-Rhône, aussitôt mis en examen, fin mars, pour « *blanchiment* » et « *recel* ». Tout comme Carole Costaglioti, 45 ans, l'ex-épouse de Bernard Barresi, soupçonnée, elle aussi, d'avoir blanchi de l'argent via l'une des trois SCI, léguée, en 2005, par Pierre Alfonsi. Baptisée « *Cordillère* », celle-ci est domiciliée à son adresse personnelle : Calenzana (Haute-Corse), un village dont, pure coïncidence, sont originaires... les frères Guérini.

Samy Mouhoubi

C'est sur France Soir ! 

Dossier lié : [L'affaire Guérini](#)

[affaire guérini](#)